

Objet de la réunion :	Atelier dynamique 1 : Définition des orientations stratégiques du PADD	CR n°	5
Date & lieu :	27/01/2022	Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS	
Rédacteur :	Tanya CIMEN	Nbr de page :	7
Diffusé le :	04/02/2022		

Entité	Nom	Prénom	Adresse mail	Téléphone	Présent	Diffusion
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Maire	PY	Roland	rpy@fontenayenparisis.fr		x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, DGS	VEDRUNE	Isabelle	vedrune@fontenayenparisis.fr	06.48.13.44.79	x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Adjointe administrative	RUIBANYS	Elsa	eruibanys@fontenayenparisis.fr	01.34.71.12.87	x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Adjointe au Maire	MEURGER	Brigitte	bmeurger@roissy-online.com		x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Conseiller municipal	SAUBATTE	Patrice	patrice-saubatte@live.fr		x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Adjoint en charge du patrimoine	AUZANNET	Jack	jack.auzonnet@orange.fr		x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Conseiller municipal, agriculteur	MATUSIAK	Clément	clementmatu05@gmail.com		x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Conseillère municipale	RENAULT	Réjane	rejanerenault@orange.fr		x	x
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	LEMARCHAL	Adeline	alemarchal@roissypaysdefrance.fr		x	x
Chambre d'Agriculture de la région Ile-de-France	SIXT	Pascal	pascal.sixt@idf.chambagri.fr		x	x
VERDI	BENARD	Kévin	kbenard@verdi-ingenierie.fr	03.44.13.13.68	x	
VERDI	CIMEN	Tanya	tcimen@verdi-ingenierie.fr	03.44.13.13.54	x	
VERDI	BAJEMON	Liolja	lbajemon@verdi-ingenierie.fr		x	

Personnes excusées :

- La Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise

Ordre du jour :

- Bilan de la consommation d'espace
- Atelier de définition des premières orientations du PADD

Le support présenté lors de la réunion est joint au présent compte-rendu.

VERDI Conseil Cœur de France

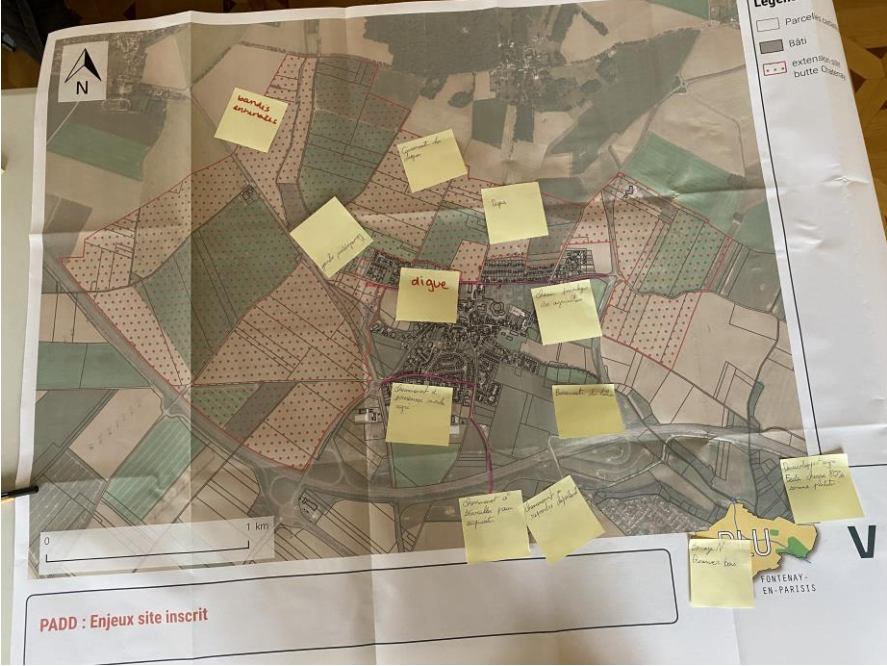
SIEGE SOCIAL : 99 rue de Vaugirard | 75006 Paris | Tél. 01 42 22 61 22 | conseilcoeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 37 000 € | SIRET 784 274 698 00017 RCS PARIS | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 60 784274698

AGENCES : PAE du Haut Villé | rue Jean-Baptiste Godin | 60000 Beauvais | Tél. 03 44 48 26 50

Hcenter | 11 rue Benjamin Franklin | 77000 La Rochette | Tél. 09 70 26 91 16

Opération :		CR n°	5
Révision du PLU de Fontenay-en-Parisis		Action	
Sujets abordés		Date	Concerne
1	RAPPELS SUR LE BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES Le Bureau d'Etudes Verdi rappelle que le PLU opposable actuel présente une surface totale de 32.7 hectares ayant été « ouverts à la construction ». Selon l'observatoire national de l'artificialisation des sols, la consommation d'espace observée sur la période 2009-2020 représente quant à elle une surface d'environ 7.2 hectares, répartis de la manière suivante : 1.9 ha pour de l'habitat, 4.5 ha pour des projets à vocation d'activité et 0.8 pour d'autres vocations non définies par l'observatoire. A noter que cette consommation est fortement concentrée entre les années 2009 et 2011, et que 2.5 ha de celles-ci étaient indiqués au PLU pour des projets d'habitat. Sur la période 2009-2020, la consommation d'espace totale est alors de 37.4 hectares, soit 3.45% du territoire. <i>M. PY indique que son objectif est de maintenir, voire de réduire cette consommation afin de limiter l'étalement urbain de la commune</i> Le Bureau d'Etudes Verdi rappelle l'objectif de la réunion, qui est d'établir une première réflexion sur les enjeux du PADD.		
2	Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Pour rappel, le PADD présente le projet de la municipalité retenu pour le territoire à l'horizon 2035. Il permet la définition des grandes orientations politiques, des principes applicables à l'ensemble du territoire, et des objectifs chiffrés. L'enjeu de cet atelier est alors d'évoquer des premières idées d'orientation politique en travaillant à l'échelle de 4 secteurs : - Le secteur localisé sur le projet d'extension du site inscrit ; - Le futur pôle équestre ; - La transition agricole sur la lisière Est du bourg ; - Les terres cultivées au Sud de la Francilienne. Ces différents secteurs sont étudiés sous deux prismes majeurs qui définiront les axes du futur PADD. Tout d'abord celui de l'agriculture, avec une réelle volonté de réaliser un PLU volontariste qui soutient l'activité agricole et l'accompagne dans ses évolutions. Puis le prisme environnemental qui permettra d'assurer une continuité écologique, en accord avec les orientations du DOO du SCoT préconisant une continuité herbacée sur le territoire de Fontenay-en-Parisis. Les participants à l'atelier ont pu s'approprier les différents secteurs à partir des cartes mises à disposition, sur lesquelles ils ont pu ajouter des notes, des commentaires et des recommandations. <i>M. Sixt indique ne pas se sentir à l'aise de participer à cet atelier et se retire de la réunion.</i>		

Opération :	Révision du PLU de Fontenay-en-Parisis	CR n°	5
Secteur 1 : Le périmètre étendu du site inscrit  3 M. Matusiak précise la localisation des différentes digues sur le territoire, et insiste sur l'importance de les préserver et de les entretenir. Elles sont situées à la limite Nord de l'enveloppe bâtie. La thématique de la gestion des eaux pluviales/de l'équilibre hydraulique à l'échelle du territoire communal doit être identifiée tel un axe fort du futur PADD. M.Matusiak identifie les principaux axes agricoles (chemins ruraux) qu'il est important de préserver pour permettre aux agriculteurs de traverser le village d'Ouest en Est. Sur la partie Nord-Ouest du territoire sont déjà présentes des bandes enherbées d'environ 5 mètres de large permettant de garantir une distance entre le champ et le Fossé Gallais. Une bande arborée est également présente à l'Est du territoire, cette bande arborée est importante dans son rôle de maintien du talus face à l'écoulement des eaux de ruissellement. M. Matusiak présente au Sud-Est du territoire une trame arborée qu'il est important selon lui de préserver afin de garantir une coupure entre Fontenay-en-Parisis et Goussainville. Mme Lemarchal, de la CA Roissy Pays de France, indique que la Communauté d'Agglomération a pour projet de définir une trame verte et bleue à l'échelle intercommunale. Cela permettrait de mieux gérer ces espaces. Enfin, M. Py présente les cheminements au Sud de la Francilienne. Aujourd'hui ces cheminements sont propriété du Conseil Départemental qui en assure la gestion et l'entretien. M .Py indique que ces cheminements sont utilisés par les habitants mais que leur gestion n'est pas optimale. Aussi, la commune souhaiterait à court terme acquérir ces cheminements afin d'en assurer une gestion plus adaptée et qualitative et de mieux les intégrer dans le fonctionnement du territoire de Fontenay-en-Parisis.			

Opération :	Révision du PLU de Fontenay-en-Parisis	CR n°	5
4	Secteur 2 : Le futur pôle équestre  <i>M. Py précise la délimitation du futur pôle équestre, ainsi que la temporalité de sa mise en place : une première livraison en vue des Jeux Olympiques pour 2024 et le lancement du projet dans sa totalité en 2026. Il précise également que ce nouveau pôle équestre apparaît tel un levier pour la dynamique locale et permettra de rendre de l'attractivité à Fontenay-en-Parisis.</i> <i>M. Py évoque l'intérêt de mettre en place une voie verte reliant la commune de Fontenay en Parisis à la gare de Goussainville. Une partie de la route actuelle serait conservée en tant que desserte agricole, tandis que le reste serait accessible aux piétons et aux cyclistes.</i> <i>M. Py présente le secteur Sud de la future ZAC multi-sites comme site de projet pour le développement de circuits courts et, lieu de rencontre des producteurs et des habitants, etc...</i> <i>M. Auzannet précise la position des Infrastructures réservées aux véhicules électriques récemment mises en place par le SIGEIF (Service Public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Ile-de-France).</i>		

Secteur 3 : La transition agricole sur la lisière Est



5

M. Auzanet indique que le chemin situé au numéro 4 de la carte présentant les points de vue du territoire n'est plus d'actualité. En effet, un nouveau chemin a été aménagé avec la mise en place d'une côte de 6m de large facilitant l'accès aux agriculteurs et aux piétons.

M. Auzanet précise qu'une route située à la limite Nord des lisières est fermée à la circulation.

M. Py indique qu'il souhaite rendre le centre ancien de Fontenay-en-Parisis plus dynamique et en faire un espace attrayant concentrant les équipements majeurs de la ville (mairie, école, crèche...). Il précise qu'il est important de conserver l'école primaire dans ce centre afin d'y maintenir la population.

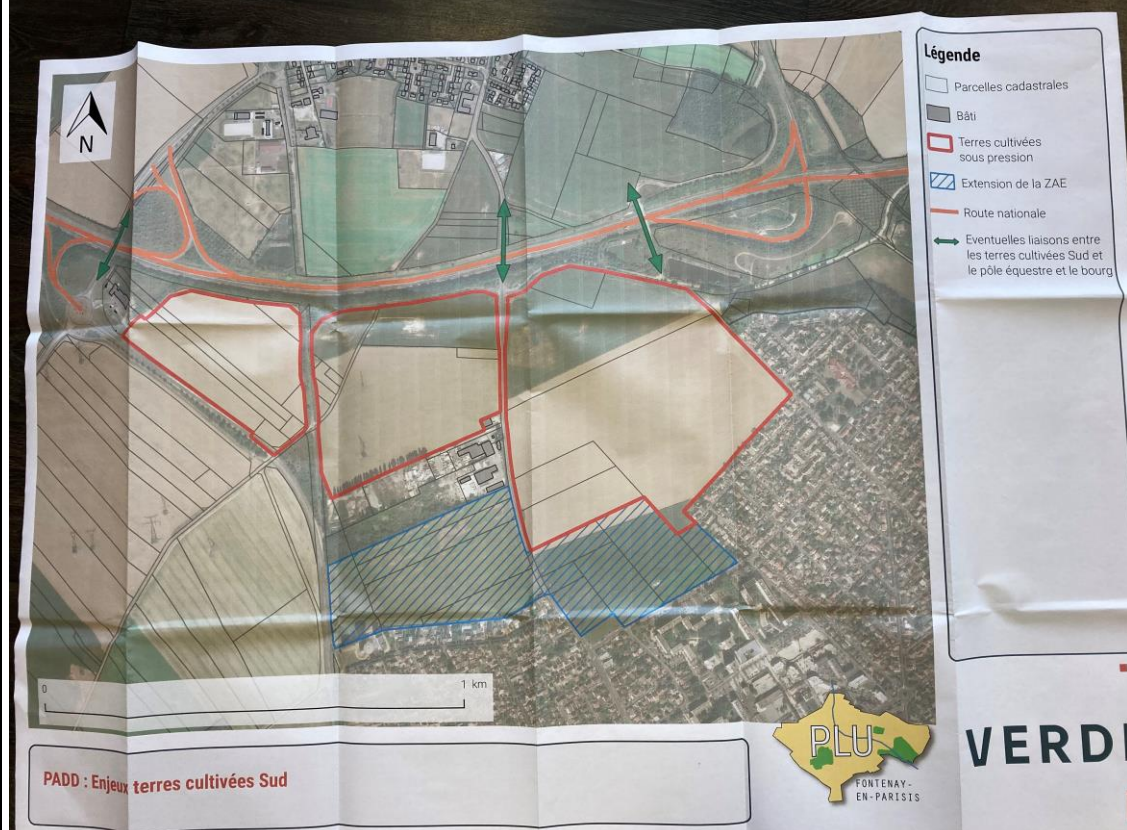
M. Py évoque également un enjeu en termes de circulation sur le territoire. Il y a un fort intérêt à encourager les citoyens à s'y déplacer en modes doux. Notamment en lien avec l'école primaire.

M. Py identifie la partie la plus au Sud de la lisière Est comme étant la seule éventualité d'étaler la ville dans un futur lointain. Il indique donc qu'il sera important de s'assurer que les chemins situés sur ce secteur aient une largeur d'au moins 10m afin d'anticiper ce futur besoin en termes d'accessibilité.

Secteur 4 : Les terres cultivées Sud de la Francilienne



6



Aucun commentaire n'a été apporté concernant les terres cultivées au Sud. Néanmoins c'est un secteur qui permet d'interroger sur la question des cheminements piétons au sein du territoire.

M. Auzannet et M. Matusiak ont complété la carte des chemins piétons. Certains sont considérés comme non praticables, d'autres ne sont pas sécurisés. Il y a également eu l'ajout de chemins qui n'apparaissaient pas sur les cartographies précédentes ou qui ont été modifiés. M. Auzannet indique que l'arrivée de la Francilienne a modifié de nombreux chemins piétons.

Opération :	Révision du PLU de Fontenay-en-Parisis	CR n°	5
	<i>M. Py souligne également le fait qu'une partie des chemins de la commune convergent vers Paris, pour ensuite rejoindre le départ de l'itinéraire du chemin de Saint Jacques de Compostelle de Tours.</i>		

*Sans observations écrites une semaine après diffusion, le présent compte-rendu est accepté.
Il vaut convocation pour la prochaine réunion.*

Prochaine réunion : Jeudi 03 mars 2022 à 14h00 à la mairie de Fontenay-en-Parisis
Ordre du jour de la prochaine réunion : ▪ Définition des enjeux socio-économiques du territoire